



République Française
Département de la Moselle

COMPTE RENDU **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2020**

L'an Deux Mille Vingt, le trois mars à dix-neuf heures trente minutes, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers Communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Michel SCHIBI, Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, MM. Gérard GUERDER, Patrick BAILY, Mme Katia GENET-MAINCION, M. Michel HERGAT,

MM. Emile REICHER, Guy KREMER, Mme Nicole CORTESE, MM. Justin CONRADT, Jean-Marc COCQUYT, Mme Jacqueline CARON, M. Bernard ZENNER, MMES Christine ACKER, Mauricette NENNIG, MM. Hervé GROULT, Jacques TORMEN, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Jean WAGNER, Sisto SILVERIO, Mme Céline CONTRERAS, MM. Yannick OLIGER, David ROBINET, MMES Evelynne DEROCHÉ, Patricia VEIDIG, M. Gérard ROSENFELDER, MMES, Marie-Odile KRIEGER, Isabelle RENOIR, Mme Rachel ZIROVNIK (arrivée au point 7), MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Mme Sandrine TEITGEN, MM. Benoît STEINMETZ, Maurice LORENTZ, Mme Valérie CARDET, MM. Jean-Marc VACCARO, Serge RECH, Rémi LEFEBVRE

Absent avec procuration : Alieth FEUVRIER à Michel HERGAT

Absents : Edouard CLEMENT, Olivier VIGNERON, Martial WOJTYLKA, Linda PLASSIART

Date de la convocation : 6 février 2020

Nombre de membres en exercice :	48
Nombre de membres présents :	40
Nombre de votants :	41

Secrétaire de séance : Céline CONTRERAS



Le Président salue les membres du Conseil de Communauté, la présence de la presse, des internautes et du public.

A l'occasion de ce dernier conseil de fin de mandat, le Président assure de son soutien les élus qui se représentent et souhaite une retraite méritée à ceux qui ont décidé de se consacrer à d'autres activités.

Il souhaite également la bienvenue à M. Rémi LEFEBVRE, nouveau conseiller communautaire représentant la commune de Zoufftgen suite à la démission d'Elisabeth SPIELMANN.

Il informe les Conseillers communautaires de la démission de Mathieu PETERMANN, conseiller communautaire représentant la commune de Hettange-Grande et Vice-Président en charge de la Politique Culture-Patrimoine, appelé à d'autres fonctions, ailleurs.

Le Président donne ensuite quelques informations :

- La CCCE fait l'objet d'un contrôle de ses comptes et de sa gestion par la Chambre Régionale des Comptes sur la période 2015-2019. Il s'agit d'un contrôle organique, ciblé « déchets ménagers » et gestion du comptable.
- La CCCE a souscrit un emprunt de 10 millions d'euro à la Banque Postale pour une durée de 20 ans au taux 0.81 %.

Enfin, le Président rappelle les manifestations et réunions à venir :

- Marché aux Vins des Plus beaux Villages de France les 18 et 19 avril 2020
- Commission d'Appel d'Offre le mercredi 4 mars pour présenter la convention sur l'opération « Citadelle Open de Golf »
- Réunions récemment organisées :
 - o Pôle Métropolitain Frontalier pour finaliser le budget primitif du syndicat
 - o Schéma de Cohérence Territoriale qui a donné un avis favorable aux projets de révision de Plan Local d'Urbanisme des communes de Hettange-Grande et Hagen
- La réunion d'installation du nouveau conseil communautaire fixée initialement au mardi 14 avril 2020 serait avancée en fonction des résultats électoraux du 1^{er} tour pour permettre de présenter le fonctionnement de la CCCE aux nouveaux élus

Après appel nominal des conseillers, et constat que le quorum est atteint, il propose au Conseil de Communauté, qui approuve à l'unanimité, de désigner Céline CONTRERAS comme secrétaire de séance.

1. Objet : Approbation des comptes rendus des séances du Conseil communautaire en date des 3 et 17 décembre 2019

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir approuver les comptes rendus des séances dudit conseil en date des 3 et 17 décembre 2019.

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ces comptes rendus.

Vote : Pour :	41
Abstention :	0
Contre :	0

2. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Président pour la période du 27 novembre au 10 décembre 2019

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Président le 6 mai 2014 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget, il est attendu que le Président en rende compte au Conseil communautaire.

En conséquence le Président informe le Conseil communautaire que dans le cadre de cette délégation ont été prises les décisions suivantes :

Décision 2019-79 du 27/11/2019 :

Attribution du marché de travaux « ERA/VICC ZAC Hettange-Grande – rue des Artisans et de la Mine » à l'entreprise SOBECA à 57535 MARANGE-SILVANGE pour un montant de 57 850,00 € H.T.

Décision 2019-80 du 27/11/2019 :

Revalorisation du loyer pour le local occupé par BOCCARD S.A. à la MED située dans la zone artisanale d'HUSANGE à compter du 14 octobre 2019, en fonction de l'indice des loyers commerciaux du 2^e trimestre.

Le loyer mensuel pour le local occupé par BOCCARD S.A. à la MED s'élève donc à compter du 14 octobre 2019 à 1 361,62 € H.T. au lieu de 1 330,66 € HT.

Décision 2019-81 du 28/11/2019 :

Contractualisation d'un emprunt d'un montant de sept millions d'euros (7 000 000,00 €) auprès de la BANQUE POSTALE afin de financer des travaux d'aménagement qualitatif et de sécurité de la voirie classée d'intérêt communautaire (Autorisation de Programme n°2).

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 7 000 000,00 €
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,75 %
- Durée de l'amortissement : 76 trimestres soit 19 ans
- Mode d'amortissement : constant
- Périodicité des échéances d'amortissement et intérêts : trimestrielle
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base de 360 jours
- Frais de dossier : 4 900 € (soit 0,07 % du montant du contrat du prêt)
- Score Gissler : 1A
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéances d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 7 janvier 2020, en une fois avec versement automatique à cette date

Décision 2019-82 du 05/12/2019 :

Attribution du marché de « Démontage et installation d'une pompe à piston pour la STEP de Hettange-Grande » à l'entreprise SERVICE EPURATION à 57530 OGY pour un montant de 39 200,00 € H.T.

Décision 2019-83 du 10/12/2019 :

Attribution du marché de travaux « voirie VICC 2020 – Commune de Kanfen – rue du Moulin – aménagement qualitatif et de sécurité » à l'entreprise LINGENHELD TP à 57420 LOUVIGNY pour un montant de 414 966,00 € H.T.

Le Conseil de Communauté prend acte.

3. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Président pour la période du 2 janvier au 4 février 2020

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Président le 6 mai 2014 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget, il est attendu que le Président en rende compte au Conseil communautaire.

En conséquence le Président informe le Conseil communautaire que dans le cadre de cette délégation ont été prises les décisions suivantes :

Décision 2020-01 du 02/01/2020 :

Est acceptée la proposition de prestations artistiques de l'Association « Orchestre Symphonique Divertimento », pour assurer le concert du Nouvel An 2020 du dimanche 19 janvier 2020 et pour un montant de 28 000 € répartis comme suit :

- Cachet artistique : 25 000 €
- Transports : 3 000 €

Décision 2020-02 du 02/01/2020 :

Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement de produits ou de services générés par le Service Assainissement Collectif

Décision 2020-03 du 02/01/2020 :

Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement de produits ou de services générés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Décision 2020-04 du 02/01/2020 :

Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des produits générés par l'occupation de « l'aire d'accueil des gens du voyage à Hettange-Grande » et le remboursement des cautions

Décision 2020-05 du 06/01/2020 :

Attribution du marché de travaux VICC/VIC 2020 - Commune de Cattenom - rue Charles Péguy - rue Pasteur - rue Saint-Jacques - Aménagement qualitatif et de sécurité à l'entreprise EUROVIA ALSACE LORRAINE à 57192 FLORANGE pour un montant de 1 448 937,45 € H.T.

Décision 2020-06 du 07/01/2020 :

Attribution du marché de travaux « VICC/VIC 2020 - Commune de Volmerange-les-Mines - Avenue de la Liberté - Phase 3 - Aménagement qualitatif et de sécurité - 2 lots - Lot 1 : Voirie et assainissement » à l'entreprise COLAS NORD EST à 57155 MARLY pour un montant de 690 467,30 € H.T.

Décision 2020-07 du 07/01/2020 :

Attribution du marché de travaux « VICC/VIC 2020 - Commune de Volmerange-les-Mines - Avenue de la Liberté - Phase 3 - Aménagement qualitatif et de sécurité - 2 lots - lot 2 éclairage public » à l'entreprise MTP à 54790 MANCIEULLES pour un montant de 108 858,00 € H.T.

Décision 2020-08 du 07/01/2020 :

Attribution du marché de travaux « VICC/VIC 2020 - Commune de Hettange-Grande - rue du Soleil, rue de la Chapelle, rue du Rossignol et rue de Châteaubriand - Aménagement qualitatif et de sécurité - 2 lots -lot 1 Aménagement VICC/VIC » à l'entreprise EUROVIA ALSACE LORRAINE à 57192 FLORANGE pour un montant de 1 195 553,69 € H.T.

Décision 2020-09 du 07/01/2020 :

Attribution du marché de travaux « VICC 2020 - Commune de Kanfen - Kanfen sous-Bois et rue de Zoufftgen - Aménagement qualitatif » à l'entreprise COSTANTINI à 57100 THIONVILLE pour un montant de 488 879,40 € H.T.

Décision 2020-10 du 08/01/2020 :

Signature d'un accord-cadre à bons de commande « Renouvellement du parc informatique » avec la Société SOS FUTUR à 54000 NANCY pour un montant maximum annuel de 30 000 € H.T.

L'accord-cadre est conclu pour une période d'un an, reconductible tacitement une fois maximum.

Décision 2020-11 du 08/01/2020 :

Attribution du marché de « Maîtrise d'œuvre pour le raccordement de quatre bâtiments communautaires au réseau de chauffage urbain de la Commune de Cattenom » au Bureau d'études ERESE à 54000 NANCY, pour un montant de 26 625,00 € H.T. (taux de rémunération de 4,56%).

Décision 2020-12 du 09/01/2020 :

Attribution des marchés de travaux « Aménagement des espaces verts sur VICC - Programme 2019 - 7 lots » à l'entreprise TERA PAYSAGES à 57640 ARGANCY pour les lots suivants :

- Lot 1 Berg-sur Moselle - Grand' rue pour un montant de 12 267,74 € H.T.
- Lot 5 Kanfen - rues Jeanne d' Arc et Schuman pour un montant de 21 773,76 € H.T.

Décision 2020-13 du 09/01/2020 :

Attribution des marchés de travaux « Aménagement des espaces verts sur VICC - Programme 2019 - 7 lots » à l'entreprise DECOR HARMONIE REALISATION à 57160 MOULINS-LES-METZ pour les lots suivants :

- Lot 2 Breistroff-la-Grande - rue de l'Ecole pour un montant de 3 032,20 € H.T.
- Lot 3 Escherange (Molvange) - rue Principale pour un montant de 11 060,26 € H.T.
- Lot 4 Hettange-Grande - rue de Gaulle pour un montant de 7 078,26 € H.T.
- Lot 6 Rodemack - route de Thionville pour un montant de 7 150,87 € H.T.
- Lot 7 Roussy-le-Village - rue Saint-Christophe pour un montant de 7 944,88 € H.T.

Décision 2020-14 du 09/01/2020 :

Attribution du marché de réfection des goulottes de l'espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande à l'entreprise ETANDEX à 67720 HOERDT pour un montant de 80 964,33 € H.T., décomposé comme suit :

- Variante autorisée (réfection avec cornières P.V.C.) : 79 964,33 € H.T.
- Variante exigée (remplacement des carreaux détériorés) : 1 000,00 € H.T.

Décision 2020-15 du 14/01/2020 :

Attribution du marché de « Travaux d'amélioration de l'espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande - Lot n°5 Carrelage - Faïence » à l'entreprise LESSERTEUR à 57360 AMNEVILLE pour un montant de 20 649,70 € H.T.

Décision 2020-16 du 21/01/2020 :

Attribution du marché de « Travaux d'amélioration de l'espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande – lot n°1 Faux-plafonds » à l'entreprise BIH BAT ISOLATION à 57140 WOIPPY pour un montant de 36 344,00 € H.T.

Décision 2020-17 du 21/01/2020 :

Attribution du marché de « Travaux d'amélioration de l'espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande – lot n°4 Revêtements muraux et sols » à l'entreprise BRUNORI à 57293 FAMECK pour un montant de 23 310,00 € H.T.

Décision 2020-18 du 21/01/2020 :

Un avenant de régularisation n° 2 de + 0,66% concernant la construction d'une cuisine centrale et d'un CIAS à Entringe par la CCCE – lot 15 Equipements de cuisine - passé avec l'entreprise KUTHE à 57063 METZ est accepté pour un montant de plus 3 146,00 € H.T, ce qui porte le montant total du marché de 490 777,65 € H.T, à la somme de 479 298,00 € H.T après avenant n° 2.

Il s'agit d'acter la modification des équipements et l'augmentation du montant du marché.

Décision 2020-19 du 28/01/2020 :

Un avenant au marché de + 1,28 % concernant les travaux d'assainissement à Kanfen, passé avec l'entreprise GREMLING TP à 57100 THIONVILLE, est accepté pour un montant de 1 072,84 € H.T, portant le montant total du marché de 83 747,80 € H.T. à la somme de 84 820,64 € H.T

Il s'agit de d'acter l'augmentation de la masse de travaux et le montant initial du marché.

Décision 2020-20 du 03/02/2020 :

Un avenant de régularisation de + 4,99 % au marché concernant la Commune de Kanfen – VICC Route de Volmerange – Aménagement qualitatif et de sécurité, passé avec l'entreprise LINGENHELD TP à 57850 DABO est accepté pour un montant de + 24 941,87 € H.T. portant le montant total de 499 796,00 € H.T., à la somme de 524 737,87 € H.T.

Il s'agit d'acter l'introduction de prix supplémentaires, l'augmentation de la masse de travaux ainsi que le montant initial du marché.

Décision 2020-21 du 04/02/2020 :

Attribution du marché de fourniture et de pose d'un réseau d'eaux pluviales de 72 ml en DN 400 mm - rue Jeanne d'Arc à Gavisse – à l'entreprise LEICK TP 57570 BEYREN-LES-SIERCK pour un montant de 18 180,00 € H.T.

Le Conseil de Communauté prend acte.

4. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Bureau communautaire en date du 12 novembre 2019

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Bureau communautaire le 26 juin 2018 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est attendu que le Bureau en rende compte au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire a été destinataire du compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 12 novembre 2019 par courriel du 11 décembre 2019. Il est simplement rappelé ci-dessous la date, le numéro et l'objet des décisions.

Rapport n° 1 du 12/11/2019 :

Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques des mois à venir

Rapport n° 2 du 12/11/2019 :

Adoption du compte rendu du Bureau Communautaire du 17 septembre 2019

<i>Affaires générales</i>

Rapport n° 3 du 12/11/2019 :

Tableau des emplois

Rapport n° 4 du 12/11/2019 :

Mise en place d'astreintes au sein du service informatique

Rapport n° 5 du 12/11/2019 :

Contrat d'assainissement contrat Hettange-Kanfen : Echange de terrains entre les consorts HEMMER et la CCCE

Rapport n° 6 du 12/11/2019 :

Amicale du Personnel de la Communauté de Communes : solde de subvention 2019

Rapport n° 7 du 12/11/2019 :

Action de communication – Demande de subvention en faveur de l'Association Karaté Club Kanfen

Rapport n° 8 du 12/11/2019 :

Action de communication – Demande de subvention en faveur de l'Association Golf de Preisch

Rapport n° 9 du 12/11/2019 :

Sinistre Beyren-lès-Sierck – Indemnisation de Monsieur Sébastien LEICK

<i>Aménagement de l'espace, Développement économique</i>
--

Rapport n° 10 du 12/11/2019 :

Aides Communautaires aux Entreprises – attribution de subventions

Rapport n° 11 du 12/11/2019 :

Zone d'Activités Economiques Hettange-Grande – vente de terrain à la Société Genius – délibération modificative

Rapport n° 12 du 12/11/2019 :

Zone d'activités Concertée Vital Park – vente de terrain à la Société Pressing Sadler

Tourisme-Relations transfrontalières

Rapport n° 13 du 12/11/2019 :

Politique d'aide à la création d'hébergements touristiques : Demande de Subvention – M.Torbick

Politique Sociale

Rapport n° 14 du 12/11/2019 :

Association pour le don du sang de Boust et Environs – demande de subvention exceptionnelle pour un événement organisé à l'occasion de l'anniversaire de l'association

Rapport n° 15 du 12/11/2019 :

Convention de gestion de service pour l'exercice de la compétence extra-scolaire avec la Commune de Zoufftgen

Rapport n° 16 du 12/11/2019 :

Association Phloème gestionnaire des activités extrascolaires – 3^e acompte et solde de subvention 2019

Politique de l'Environnement

Rapport n° 17 du 12/11/2019 :

Contrat territorial avec Eco-mobilier pour la collecte du mobilier usagé – Renouvellement

Rapport n° 18 du 12/11/2019 :

Adelphe - Avenant CAP 2022

Rapport n° 19 du 12/11/2019 :

Manifestation sportive communautaire – demande de subvention pour l'Open CCCE - Crédit Mutuel organisé par le Tennis Club de Hettange-Grande

Rapport n° 20 du 12/11/2019 :

Association Sportive de Kanfen « section Handball » - Demande de subvention pour une manifestation sportive d'intérêt communautaire - Tournoi International de Handball dénommé « Dreiländer »

Le Conseil de Communauté prend acte.

5. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Bureau communautaire en date du 26 novembre 2019

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Bureau communautaire le 26 juin 2018 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des

Collectivités Territoriales, il est attendu que le Bureau en rende compte au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire a été destinataire du compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 26 novembre 2019 par courriel du 11 décembre 2019. Il est simplement rappelé ci-dessous la date, le numéro et l'objet des décisions.

Affaires générales

Rapport n° 1 du 26/11/2019 :

Tableau des emplois

Le Conseil de Communauté prend acte.

6. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Bureau communautaire en date du 10 décembre 2019

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Bureau communautaire le 26 juin 2018 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est attendu que le Bureau en rende compte au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire a été destinataire du compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 10 décembre 2019 par courriel 17 février 2020. Il est simplement rappelé ci-dessous la date, le numéro et l'objet des décisions.

Rapport n° 1 du 10/12/2019 :

Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques des mois à venir

Rapport n° 2 du 10/12/2019 :

Adoption des comptes rendus des réunions du Bureau communautaire des 12 et 26 novembre 2019

Affaires générales

Rapport n° 3 du 10/12/2019 :

Achat de gaz naturel : Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes du Département de la Moselle et lancement d'une (des) consultation(s)

Rapport n° 4 du 10/12/2019 :

Garanties statutaires au bénéfice de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Rapport n° 5 du 10/12/2019 :

Entretien des locaux de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs – 4 lots

Rapport n° 6 du 10/12/2019 :

Sinistre Kanfen – Indemnisation de Monsieur VERBRUGGE David

Rapport n° 7 du 10/12/2019 :

Acceptation d'une indemnité de sinistre - Réserve Naturelle Nationale de Hettange-Grande

*Aménagement de l'espace,
Développement économique*

Rapport n° 8 du 10/12/2019 :

Zone d'activités Communautaire Cattenom-Husange - Acquisition de terrain

Tourisme-Relations transfrontalières

Rapport n° 9 du 10/12/2019 :

Soutien au balisage et à la promotion de circuits de randonnée pédestre d'intérêt communautaire - Création de sentier Maginot, en collaboration avec l'association Club Vosgien

Politique Sociale

Rapport n° 10 du 10/12/2019 :

Schéma enfance - Associations gestionnaires des activités périscolaires et extrascolaires - Convention et versement de la subvention 2020

Rapport n° 11 du 10/12/2019 :

Etude préalable de renaturation et prévention contre les inondations de l'Altbach amont - Demande de subvention Agence de l'Eau

Rapport n° 12 du 10/12/2019 :

Modifications des modalités de versement des subventions de fonctionnement aux associations sportives d'intérêt communautaire

Rapport n° 13 du 10/12/2019 :

Acomptes - subventions de fonctionnement 2020 - saison sportive 2019/2020 - aux associations sportives d'intérêt communautaire

Rapport n° 14 du 10/12/2019 :

Association des Amis des Vieilles Pierres pour la Sauvegarde de Rodemack (A.V.P) - versement du solde de subvention pour 2019

Rapport n° 15 du 10/12/2019 :

Convention avec l'Association « Zone 45- Art Actuel Evénements », versement du solde de la subvention de fonctionnement 2019

Rapport n° 16 du 10/12/2019 :

Société Amicale de Musique Municipale « la Lyre » de Hettange-Grande/Soetrich : Versement du solde de la subvention au titre des associations culturelles

Rapport n° 17 du 10/12/2019 :

Politique d'aide aux ravalements et modifications de façades : attribution de subvention

Le Conseil de Communauté prend acte.

7. Objet : Budget Général - Vote du Compte Administratif 2019, approbation du compte de gestion 2019 et affectation du résultat 2019

Considérant le compte de gestion 2019 établi par la Trésorerie Principale de Thionville et Trois Frontières,

Considérant le compte administratif 2019 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2019	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée inv.	Résultat net antérieur	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultat exercice 2019	*intégration de résultats par opération d'ordre budgétaire	Résultat de Clôture de l'exercice 2019
Fonctionnement	7 923 693,61 €	7 000 000,00 €	923 693,61 €	35 641 178,58 €	42 569 607,90 €	6 928 429,32 €	-172 374,09 €	7 679 748,84 €
Investissement	7 172 037,50 €		7 172 037,50 €	27 614 525,73 €	23 257 844,25 €	-4 356 681,48 €	-4 108,22 €	2 811 247,80 €
TOTAL	15 095 731,11 €	7 000 000,00 €	8 095 731,11 €	63 255 704,31 €	65 827 452,15 €	2 571 747,84 €	-176 482,31 €	10 490 996,64 €
Restes à réaliser Investissement				8 469 081,67 €	1 355 959,83 €	-7 113 121,84 €		-7 113 121,84 €
Résultat global clôture								3 377 874,80 €

*Intégration des résultats de clôture des budgets "Petite Cacassonne" et des syndicats intercommunaux de curage de Cattenom et Environs et de la Boler

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2019 du budget général fourni par Madame le Comptable public,
- d'adopter le compte administratif 2019 du budget général présenté,
- d'affecter la somme de 4 500 000,00 € en recettes, à la section d'investissement à l'article 1068 et de reporter en recettes de fonctionnement la somme de 3 179 748,84 € à l'article 002 sur l'exercice 2020,
- de reporter la somme de 2 811 247,80 € en recettes, à la section d'investissement à l'article 001 sur l'exercice 2020.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 41
 Abstention : 0
 Contre : 0

8. Objet : Budget Assainissement collectif – Vote du Compte Administratif 2019, approbation du compte de gestion 2019 et affectation du résultat 2019

Considérant le compte de gestion 2019 établi par la Trésorerie Principale de Thionville et Trois Frontières,

Considérant le compte administratif 2019 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2019	Résultat antérieur	Part affectée inv.	Résultat net antérieur	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultat exercice 2019	Résultat Clôture 2019
Fonctionnement	1 760 303,41 €		1 760 303,41 €	2 429 340,74 €	3 018 369,58 €	589 028,84 €	2 349 332,25 €
Investissement	284 712,07 €		284 712,07 €	1 420 261,76 €	1 626 847,23 €	206 585,47 €	491 297,54 €
TOTAL	2 045 015,48 €		2 045 015,48 €	3 849 602,50 €	4 645 216,81 €	795 614,31 €	2 840 629,79 €
Restes à réaliser Investissement				355 415,65 €	59 840,00 €		- 295 575,65 €
Résultat global clôture							3 136 205,44 €

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2019 du budget assainissement collectif fourni par Madame le Comptable public,
- d'adopter le compte administratif 2019 du budget assainissement collectif présenté,
- de reporter la somme de 2 349 332,25 € en recettes, à la section de fonctionnement à l'article 002 sur l'exercice 2020,
- de reporter la somme de 491 297,54 € en recettes, à la section de d'investissement à l'article 001 sur l'exercice 2020.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 41
 Abstention : 0
 Contre : 0

9. Objet : Budget Assainissement non collectif - Vote du Compte Administratif 2019, approbation du compte de gestion 2019 et affectation du résultat 2019

Considérant le compte de gestion 2019 établi par la Trésorerie Principale de Thionville et Trois Frontières,

Considérant le compte administratif 2019 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2019	Résultat antérieur	Part affectée inv.	Résultat net antérieur	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultat exercice 2019	Résultat Clôture 2019
Fonctionnement	- 58 873,82 €		- 58 873,82 €	67 601,61 €	141 032,70 €	73 431,09 €	14 557,27 €
Investissement	- €		- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	- 58 873,82 €		- 58 873,82 €	67 601,61 €	141 032,70 €	73 431,09 €	14 557,27 €
Restes à réaliser Investissement							
Résultat global clôture							14 557,27 €

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date 18 février 2020,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2019 du budget assainissement non collectif fourni par Madame le Comptable public,
- d'adopter le compte administratif 2019 du budget assainissement non collectif présenté,
- de reporter la somme de 14 557,27 € en recettes, à la section de fonctionnement à l'article 002 sur l'exercice 2020.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 41
 Abstention : 0
 Contre : 0

10. Objet : Budget « Bois et énergie » - Vote du Compte Administratif 2019, approbation du compte de gestion 2019 et affectation du résultat 2019

Considérant le compte de gestion 2019 établi par la Trésorerie Principale de Thionville et Trois Frontières,

Considérant le compte administratif 2019 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2019	Résultat antérieur	Part affectée inv.	Résultat net antérieur	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultat exercice 2019	Résultat Clôture 2019
Fonctionnement	8 475,11 €	1 292,41 €	7 182,70 €	43 797,94 €	3 887,79 €	- 39 910,15 €	- 32 727,45 €
Investissement	- 26 094,41 €		- 26 094,41 €	6 316,66 €	32 152,62 €	25 835,96 €	- 258,45 €
TOTAL	- 17 619,30 €	1 292,41 €	- 18 911,71 €	50 114,60 €	36 040,41 €	- 14 074,19 €	- 32 985,90 €
Restes à réaliser Investissement							
Résultat global clôture							- 32 985,90 €

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2019 du budget « Bois et énergie » fourni par Madame le Comptable public,
- d'adopter le compte administratif 2019 du budget « Bois et énergie » présenté,
- d'affecter la somme 32 727,45 € en dépenses, à la section de fonctionnement à l'article 002 sur l'exercice 2020,
- de reporter la somme de 258,45 €, en dépenses, à la section d'investissement à l'article 001 sur l'exercice 2020.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 41
Abstention : 0
Contre : 0

11. Objet : Budget Zone d'Activités d'Entrange - Vote du Compte Administratif 2019, approbation du Compte de Gestion 2019 et affectation du résultat 2019

Considérant le compte de gestion 2019 établi par la Trésorerie Principale de Thionville et Trois Frontières,

Considérant le compte administratif 2019 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2019	Résultat antérieur	Part affectée inv.	Résultat net antérieur	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultat exercice 2019	Résultat Clôture 2019
Fonctionnement	224 321,65 €		224 321,65 €	1 336 314,81 €	1 336 314,81 €	- €	224 321,65 €
Investissement	- 533 151,70 €		- 533 151,70 €	1 336 314,49 €	1 248 799,88 €	- 87 514,61 €	- 620 666,31 €
TOTAL	- 308 830,05 €		- 308 830,05 €	2 672 629,30 €	2 585 114,69 €	- 87 514,61 €	- 396 344,66 €
Restes à réaliser							
Investissement							
Résultat global clôture							- 396 344,66 €

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2019 du budget zone d'activités d'Entrange fourni par Madame le Comptable public,
- d'adopter le compte administratif 2019 du budget zone d'activités d'Entrange présenté,
- de reporter la somme de 224 321,65 € en recettes, à la section de fonctionnement à l'article 002 sur l'exercice 2020,

- de reporter la somme de 620 666,31 € en dépenses, à la section d'investissement à l'article 001 sur l'exercice 2020.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 41
 Abstention : 0
 Contre : 0

12. Objet : Budget Zone d'Activités de Hettange-Grande - Vote du Compte Administratif 2019, approbation du compte de gestion 2019 et affectation du résultat 2019

Considérant le compte de gestion 2019 établi par la Trésorerie Principale de Thionville et Trois Frontières,

Considérant le compte administratif 2019 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2019	Résultat antérieur	Part affectée invt	Résultat net antérieur	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultat exercice 2019	Résultat Clôture 2019
Fonctionnement				0 €	0 €	0 €	0 €
Investissement	-1 369 813,56€		-1 369 813,56€	0 €	0 €	0 €	-1 369 813,56€
TOTAL	-1 369 813,56€		-1 369 813,56€	0 €	0 €	0 €	-1 369 813,56€
Restes à réaliser Investissement							
Résultat global clôture							-1 369 813,56€

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2019 du budget Zone d'Activités de Hettange-Grande fourni par Madame le Comptable public,
- d'adopter le compte administratif 2019 du budget Zone d'Activités de Hettange-Grande présenté,
- de reporter la somme de 1 369 813,56 € en dépenses, à la section d'investissement à l'article 001 sur l'exercice 2020.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 41
 Abstention : 0
 Contre : 0

13. Objet : Budget Zone d'Activités de Kanfen - Vote du Compte Administratif 2019, approbation du compte de gestion 2019 et affectation du résultat 2019

Considérant le compte de gestion 2019 établi par la Trésorerie Principale de Thionville et Trois Frontières,

Considérant le compte administratif 2019 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2019	Résultat antérieur	Part affectée invt	Résultat net antérieur	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultat exercice 2019	Résultat Clôture 2019
Fonctionnement	855 055,32 €		855 055,32 €	0 €	0 €	0 €	855 055,32 €
Investissement	-1 586 017,24€		-1 586 017,24 €	0 €	0 €	0 €	-1 586 017,24 €
TOTAL	-730 961,92 €		-730 961,92 €	0 €	0 €	0 €	-730 961,92 €
Restes à réaliser Investissement							
Résultat global clôture							-730 961,92 €

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2019 du budget zone d'activités de Kanfen fourni par Madame le Comptable public,
- d'adopter le compte administratif 2019 du budget zone d'activités de Kanfen présenté,
- de reporter la somme de 855 055,32 € en recettes, à la section de fonctionnement à l'article 002 sur l'exercice 2020,
- de reporter la somme de 1 586 017,24 € en dépenses, à la section d'investissement à l'article 001 sur l'exercice 2020.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 41
Abstention : 0
Contre : 0

14. Objet : Vote des taux des quatre taxes directes locales et de la TEOM - Exercice 2020 – Budget général

1. Vote des taux des quatre taxes directes locales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Impôts,

Vu la délibération n° 6 en date du 3 décembre 2019 relative au Débat d'Orientation Budgétaire,

Il est proposé à l'assemblée communautaire de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 et d'y inscrire les montants prévisionnels comme suit :

Objet	Rappel des taux 2019	Taux 2020	Estimation des bases prévisionnelles 2020 (Etat 1259 de 2019 avec revalorisation)	Produit 2020 estimé
CFE	24,90%	26,22%	68 627 135	17 994 035,00 €
Taxe Habitation	7,70%	7,70%	33 939 733	2 613 359,00 €
Taxe Foncier Bâti	9,44%	9,53%	71 115 329	6 777 291,00 €
Taxe Foncier Non Bâti	3,31%	3,31%	561 408	18 583,00 €
Total				27 403 268,00 €

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de porter le taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) à 26,22% conformément au dispositif de majoration spéciale confirmé par la loi de Finances,
- de porter le taux de foncier bâti à 9,53% (+1 %) conformément à l'adoption du pacte fiscal et financier 2015/2020,
- de ne pas modifier le taux de la Taxe d'habitation qui demeure à 7,70 % et de ne pas modifier le taux de la Taxe du Foncier non bâti qui demeure à 3,31 %.

2. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de maintenir en 2020, le taux de la TEOM à zéro sur les 2 zones communautaires : Hettange-Grande et les 19 autres communes membres.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 0

15. Objet : Autorisations de Programme et Crédits de Paiement : Révision et ajustement de l'AP 2

Trois Autorisations de Programme concernant les opérations suivantes sont en cours :

- travaux de requalification des voiries (AP n° 2)
- travaux Citadelle (AP n° 3)
- travaux aménagement numérique (AP n° 4)

➤ Situation des Autorisations de Programme et des crédits de paiement au 31 décembre 2019

Autorisations de Programme			Crédits de Paiement 2019			
Numéro	Libellé	Montant	BP 2019	CA 2019	Restes à réaliser	A ventiler
02-2012	VICC	45 507 037,00 €	17 720 548,00 €	14 356 506,93 €	2 490 941,68 €	873 099,39 €
03-2012	Citadelle	23 000 000 €	1 783 486,95 €	440 984,71 €	1 342 500,64 €	1,16 €
04-2013	Aménagement numérique	6 500 000 €	870 000,00 €	0 €	485 600,00 €	584 400,00 €

Cette situation de l'ensemble des Autorisations de Programme, figée au 31 décembre 2019, ne tient pas compte de la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2019 qui venait augmenter le montant de l'AP n° 2 et diminuer celui de l'AP n° 4.

Le Compte Administratif 2019 du budget général et les restes à réaliser 2019 étant arrêtés, il convient de réviser, d'ajuster les Autorisations de Programme n° 2 et les Crédits de Paiement conformément au tableau ci-dessous :

Ces ajustements tiennent compte de la délibération n° 10 en date du 17 décembre 2019.

1) Autorisation de Programme VICC n° 02 : Révision de l'AP et ajustement des crédits de paiements

Les réalisations 2019 nécessitent une augmentation du montant de l'AP 2. Il doit désormais s'élever à 51 784 736,00 €.

Le montant de l'AP et des Crédits de paiements sont ajustés conformément au tableau ci-dessous :

Montant de l'AP	CP 2012 corrigés	CP 2013 corrigés	CP 2014 corrigés	CP 2015 corrigés	CP 2016 corrigés	CP 2017 corrigés
51 784 736,00 €	945 987,54 €	3 095 752,02 €	2 296 415,85 €	2 330 012,00 €	3 160 327,75 €	4 314 247,38 €

CP 2018 corrigés	CP 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021
7 247 746,28 €	14 356 506,93 €	13 786 300,00 €	251 440,25 €

Aucun changement ne doit être apporté aux autorisations de Programme n° 3 et 4, ni à leurs crédits de paiements qui conformément à la délibération n°10 du 17 décembre 2019 s'établissent comme ci-dessous :

Autorisation de Programme Citadelle n° 03

Montant de l'AP	CP 2012 corrigés	CP 2013 corrigés	CP 2014 corrigés	CP 2015 corrigés	CP 2016 corrigés	CP 2017 corrigés
23 000 000 €	1 753 593,36 €	1 934 628,00 €	1 234 865,73 €	518 672,72 €	285 418,35 €	238 721,79 €

CP 2018 corrigés	CP 2019 corrigés	Prévisions 2020	Prévisions 2021
375 262,11 €	440 984,71 €	2 803 000,00 €	13 414 853,23 €

Autorisation de Programme Aménagement numérique n° 04 : Ajustement des crédits de paiement

Montant de l'AP	CP 2013 corrigés	CP 2014 corrigés	CP 2015 corrigés	CP 2016 corrigés	CP 2017 corrigés	CP 2018 corrigés	CP 2019 corrigés
5 861 844,09 €	41 845,05 €	33 199,04 €	0	2 078 160,00 €	0 €	3 208 640,00 €	0 €

Prévisions 2020
500 000 €

Les crédits de paiement concernant l'ensemble de ces Autorisations de Programme pour l'exercice 2020 seront inscrits au budget 2020.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de réviser, d'ajuster les autorisations de programme et les crédits de paiement comme ci-dessus.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 0

16. Objet : Vote du Budget supplémentaire – Budget principal – Exercice 2020

Vu la délibération n°6 du Conseil communautaire en date du 3 décembre 2019 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération n°5 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2019 approuvant le Budget primitif principal 2020 de la CCCE,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 3 mars 2020 adoptant le Compte administratif 2019 du budget principal de la CCCE,

Il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2020. Ce dernier a pour but de procéder à la reprise des résultats de l'exercice 2019 au vu des résultats du

compte administratif et des décisions d'affectation des résultats ainsi que des restes à évaluer.

L'équilibre budgétaire du budget supplémentaire principal de la CCCE au titre de l'exercice 2020 s'établit conformément au tableau ci-dessous.

Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement reporté		3 179 748,84 €
Propositions nouvelles ou ajustées	3 179 748,84 €	
Total section de fonctionnement	3 179 748,84 €	3 179 748,84 €

Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution reporté		2 811 247,80 €
Restes à réaliser 2019	8 469 081,67 €	1 355 959,83 €
Affectation du résultat		4 500 000,00 €
Propositions nouvelles ou ajustées	- 7 081 374,20 €	- 7 283 608,38 €
Total section d'investissement	1 387 707,47 €	1 387 707,47 €

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget supplémentaire principal conformément au document annexé à la présente délibération et comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 42
 Abstention : 0
 Contre : 0

17. Objet : Vote du Budget supplémentaire - Budget annexe Assainissement collectif - Exercice 2020

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 3 décembre 2019 relative au Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2019 approuvant le Budget primitif service assainissement collectif 2020 de la CCCE,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 3 mars 2020 adoptant le Compte administratif 2019 du budget assainissement collectif de la CCCE,

Il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2020. Ce dernier a pour but de procéder à la reprise des résultats de l'exercice 2019 au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation des résultats ainsi que des restes à réaliser.

L'équilibre budgétaire du budget supplémentaire service assainissement collectif de la CCCE au titre de l'exercice 2020 s'établit conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement reporté (R002)		2 349 332,25 €
Propositions ajustées ou nouvelles	2 349 332,25 €	
Total section de fonctionnement	2 349 332,25 €	2 349 332,25 €

Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution reporté (R001)		491 297,54 €
Restes à réaliser 2019	355 415,65 €	59 840,00 €
Affectation (R 1068)		
Propositions ajustées ou nouvelles	680 052,41 €	484 330,52 €
Total section d'investissement	1 035 468,06 €	1 035 468,06 €

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget supplémentaire du Budget annexe Assainissement collectif - Exercice 2020 conformément au document annexé à la présente délibération et comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 42
 Abstention : 0
 Contre : 0

18. Objet : Vote du Budget supplémentaire - Budget annexe service assainissement non collectif - Exercice 2020

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 3 décembre 2019 relative au Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2019 approuvant le Budget primitif 2020 assainissement non collectif de la CCCE,

Vu la délibération n° 8 du Conseil communautaire en date du 3 mars 2020 adoptant le Compte administratif 2019 du budget assainissement non collectif de la CCCE,

Il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2020. Ce dernier a pour but de procéder à la reprise des résultats de l'exercice 2019 au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation des résultats ainsi que des restes à réaliser.

L'équilibre budgétaire du budget supplémentaire service assainissement non collectif de la CCCE au titre de l'exercice 2020 s'établit conformément au tableau ci-dessous.

Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement reporté		14 557,27 €
Propositions réajustées ou nouvelles	8 737,27 €	- 5 820,00 €
Total section de fonctionnement	8 737,27 €	8 737,27 €

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget supplémentaire du Budget annexe service assainissement non collectif – Exercice 2020 conformément au document annexé à la présente délibération et comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 42
 Abstention : 0
 Contre : 0

19. Objet : Vote du Budget supplémentaire – Budget annexe bois et énergie – Exercice 2020

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 3 décembre 2019 relative au Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu la délibération n° 8 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2019 approuvant le Budget primitif 2020 bois et énergie de la CCCE,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 3 mars 2020 adoptant le Compte administratif 2019 du budget bois et énergie de la CCCE,

Il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2020. Ce dernier a pour but de procéder à la reprise des résultats de l'exercice 2019 au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation des résultats ainsi que des restes à évaluer.

L'équilibre budgétaire du budget supplémentaire bois et énergie de la CCCE au titre de l'exercice 2020 s'établit conformément au tableau ci-dessous.

Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement reporté (D 002)	32 727,45 €	
Propositions réajustées ou nouvelles	-29 000,00 €	3 727,45 €
Total section de fonctionnement	3 727,45 €	3 727,45€

Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution reporté (D 001)	258,45 €	
Restes à réaliser 2019		
Affectation (R 1068)		
Propositions réajustées nouvelles	-258,45 €	
Total section d'investissement	0 €	0 €

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget supplémentaire du Budget annexe bois et énergie – Exercice 2020 conformément au document annexé à la présente délibération et comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 42
 Abstention : 0
 Contre : 0

20. Objet : Vote du Budget supplémentaire – Zone d'Activités Economiques d'Entrange– Exercice 2020

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 3 décembre 2019 relative au Débat d'OrientatIon Budgétaire,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en en date du 17 décembre 2019 approuvant le Budget primitif 2020 de la Zone d'Activités Economiques d'Entrange de la CCCE,

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 3 mars 2020 adoptant le Compte administratif 2019 du budget Zone d'Activités Economiques d'Entrange de la CCCE,

Il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2020. Ce dernier a pour but de procéder à la reprise des résultats de l'exercice 2019 au vu des résultats du

compte administratif et des décisions d'affectation des résultats ainsi que des restes à réaliser.

L'équilibre budgétaire du budget supplémentaire Zone d'Activités Economiques d'Entrange de la CCCE au titre de l'exercice 2020 s'établit conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement reporté		224 321,65 €
Propositions ajustées ou nouvelles	224 178,14 €	-143,51 €
Total section de fonctionnement	224 178,14 €	224 178,14 €

Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution reporté (D 001)	620 666,31 €	
Restes à réaliser 2019		
Affectation (R 1068)		
Propositions ajustées ou nouvelles	-143,51 €	620 522,80 €
Total section d'investissement	620 522,80 €	620 522,80 €

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget supplémentaire de la Zone d'Activités Economiques d'Entrange - Exercice 2020 conformément au document annexé à la présente délibération et comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 0

21. Objet : Vote du Budget primitif de la Zone d'Activités Economiques d'Hettange-Grande - Exercice 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-36 et suivants,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 3 décembre 2019 relative au Débat d'Orientation Budgétaire,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif de la Zone d'Activités Economiques d'Hettange-Grande conformément au document annexé à la présente délibération et comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Budget ZAE Hettange-Grande	Montant
Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	1 823 969,46 €
Section d'investissement	
Dépenses et recettes	1 823 969,46 €

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 42
 Abstention : 0
 Contre : 0

22. Objet : Vote du Budget primitif de la Zone d'Activités Economiques de Kanfen - Exercice 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-36-1 et suivants,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 3 décembre 2019 relative au Débat d'Orientation Budgétaire,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif de la Zone d'Activités Economiques de Kanfen conformément au document annexé à la présente délibération et comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Budget ZAE Kanfen	Montant
Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	3 869 573,03 €
Section d'investissement	
Dépenses et recettes	3 869 573,03 €

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 42
 Abstention : 0
 Contre : 0

23. Objet : Présentation des Restes à Réaliser 2019 sur l'exercice 2020

Vu l'article R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire relative au contrôle budgétaire notifiée par les services préfectoraux,

Les Restes à Réaliser constituent un élément essentiel pour le calcul de la reprise des résultats et de l'équilibre du budget ainsi que pour le contrôle de la sincérité des documents budgétaires.

Leur inscription budgétaire et leur présentation au Conseil communautaire ont un caractère obligatoire.

Budget général CCCE

Chapitre	Objet	Dépenses	Recettes
Chapitre 13	Subventions d'investissement		280 888,39 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	167 905,80 €	
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées dont :	1 524 446,93 €	
	<i>AP n°4 - Travaux d'aménagement numérique</i>	485 600,00 €	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 445 071,68 €	
Chapitre 23	Immobilisations en cours dont :	4 256 585,82 €	
	<i>AP n°2 - Travaux de requalification de voirie</i>	2 490 941,68 €	
	<i>AP n°3 - Travaux citadelle</i>	1 342 500,64 €	
Chapitre 45	Opérations d'investissement sous mandat	1 075 071,44 €	1 075 071,44 €
	TOTAL	8 469 081,67 €	1 355 959,83

Budget annexe « Assainissement collectif »

Chapitre	Objet	Dépenses	Recettes
Chapitre 13	Subventions d'investissement		59 840,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	328 433,17 €	
Chapitre 23	Immobilisations en cours	26 982,48 €	
	TOTAL	355 415,65 €	59840,00 €

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de prendre acte des Restes à Réaliser 2019 sur l'exercice 2020, susvisés.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 0

24. Objet : Attribution de fonds de concours communautaires

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20 du Conseil communautaire en date du 16 juin 2015 portant adoption du règlement d'attribution des fonds de concours communautaires aux communes membres,

Vu l'avenant n° 1 adopté par délibération n° 14 du Conseil communautaire en date du 27 octobre 2015, venant apporter des précisions sur l'éligibilité des paiements et l'obligation de publicité,

Vu l'avenant n° 2 adopté par délibération n° 21 du Conseil communautaire en date du 26 juin 2018, venant spécifier que le Conseil communautaire est l'unique attributaire de fonds de concours,

Vu l'avenant n° 3 adopté par délibération n° 15 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2019, venant préciser la date limite de réception des dossiers de demande et la date de validité d'utilisation des enveloppes financières au titre de fonds de concours communautaires,

Plusieurs dossiers ont été déposés et analysés,

Les dossiers conformes aux conditions d'éligibilité et complets sont recensés dans le tableau ci-dessous :

Commune	Objet des travaux	Montant total des travaux HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	%age demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Mondorff	Acquisition de deux photocopieurs mairie et école	4 980,00 €	0	4 980,00 €	50%	2 490,00 €	2 490,00 € Soit 50%
Mondorff	Création d'une aire de stationnement à l'école primaire et sur le chemin forestier	2 770,00 €	0	2 770,00 €	50%	1 385,00 €	1 385,00 € Soit 50%
Mondorff	Acquisition d'un épandeur à sel	7 400,00 €	0	7 400,00 €	50%	3 700,00 €	3 700,00 € Soit 50%
Mondorff	Réalisation d'enrobés dans la cour de l'école	21 262,85 €	0	21 262,85 €	50%	10 631,42 €	10 631,43 € Soit 50%
Mondorff	Réalisation d'une structure d'aire de jeux à l'école et mise en œuvre d'enrobés	22 829,75 €	0	22 829,75 €	50%	11 414,87 €	11 414,88 € Soit 50%
Mondorff	Fourniture et pose d'un sol amortissant - aire de jeux de l'école	10 126,00 €	0	10 126,00 €	50%	5 063,00 €	5 063,00 € Soit 50%
Mondorff	Acquisition de mobiliers salle du Conseil Municipal	7 183,36 €	0	7 183,36 €	50%	3 591,68 €	3 591,68 € Soit 50%
Mondorff	Acquisition d'une lame à neige	2 350,00 €	0	2 350,00 €	50%	1 175,00 €	1 175,00 € Soit 50%
Basse-Rentgen	Mise en place d'une tyrolienne extérieure	11 167,31 €	0	11 167,31 €	50%	5 583,65 €	5 583,66 € Soit 50%

Une délibération concordante pour chaque dossier doit être adoptée par le Conseil communautaire et le Conseil municipal de la commune dépositaire.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de valider l'attribution des fonds de concours pour les communes figurant dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer la notification relative à ces fonds de concours.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 0

25. Objet : Fixation de la durée des amortissements des immobilisations du budget principal et des budgets annexes et seuil - Modification

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions M14, M49 et M4 qui précisent les obligations en matière d'amortissement et permettent aux collectivités et EPCI d'en fixer les durées en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisations,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 27 octobre 2015 relative aux amortissements,

Les durées d'amortissement des immobilisations ont été définies par la délibération communautaire n° 13 du 27 octobre 2015.

Elle précisait, en effet, que les biens de faible valeur inférieurs à 3 000 € n'étaient pas amortissables, ce qui doit faire l'objet d'une modification.

Il est donc nécessaire de fixer un montant de faible valeur en deçà duquel l'amortissement sera opéré en 1 an. A ce titre, un seuil de 2 000 € est proposé en application de l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi, il conviendra de procéder à un rattrapage de l'amortissement de certains biens et de procéder à une régularisation sur les exercices antérieurs.

Les durées d'amortissement fixées par la précédente délibération restent inchangées comme suit :

a) immobilisations incorporelles	Durée de l'amortissement
Logiciels	2 ans
b) immobilisations corporelles	
Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	8 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériels classiques	10 ans
Coffre-fort	30 ans
Installations et appareils de chauffage	20 ans
Appareil de levage-ascenseurs	30 ans
Appareils de laboratoire	10 ans
Equipements de garages et ateliers	15 ans
Equipements des cuisines	15 ans
Equipements sportifs	15 ans
Installations de voirie	30 ans
Plantations	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains (y compris les participations de concession)	30 ans
Terrains de gisements (mines et	sur la durée du contrat

carrières)	d'exploitation
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	20 ans
Biens immobiliers relatifs à l'assainissement	50 ans
Immeubles productifs de revenus	30 ans

Biens de faible valeur inférieurs à 2 000 €	1 an
---	-------------

c) Subventions d'équipements	Durée de l'amortissement
Biens mobiliers, matériel ou études	5 ans
Biens immobiliers ou installations	15 ans
Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans

Cette nouvelle disposition sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de fixer à 2 000 € le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent sur une année.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 0

26. Objet : Avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité publié au Journal officiel de l'Union Européenne le 26 juin 2014 (RGEC),

Vu la délibération n° 12 du Conseil de Communauté du 7 mars 2017 autorisant la signature d'une convention d'autorisation d'interventions économiques entre la Région Grand Est et la CCCE,

Vu la délibération n° 13 du Conseil de Communauté du 7 mars 2017 adoptant le Règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire (ACE),

Vu la délibération n° 18 du Conseil de Communauté du 25 septembre 2018 autorisant la modification du règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises (ACE),

Vu la délibération n° 19 du Conseil de Communauté du 25 juin 2019 autorisant la modification du règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux entreprises (ACE),

Par délibération en date du 22 septembre 2017, le Conseil Régional Grand Est a approuvé la convention d'autorisation d'interventions économiques portant sur la participation de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au financement des entreprises.

Par délibération en date du 10 octobre 2017, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes a approuvé ladite convention.

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs propose depuis 2017 un soutien aux entreprises dans leurs programmes d'investissements lors de la création, installation ou transmission des PME et TPE. Elle a pris le relai, sur son territoire, de l'aide antérieurement versée par le Département de la Moselle, dans le cadre de l'A.M.I.C.A.P.E (Aide Mosellane à l'Investissement des Commerçants, Artisans et Petites Entreprises).

Entre 2017 et 2019, 44 dossiers ont été déposés par les chefs d'entreprise du territoire, marquant à la fois l'intérêt et le besoin existant pour un accompagnement financier des projets. C'est pourquoi les élus de la Communauté de Communes souhaitent poursuivre cette politique économique, laquelle s'inscrit pleinement dans les orientations du P.O.C.E (Pacte Offensive Croissance Emploi) du Conseil Régional du Grand Est.

Dans ce contexte, et face aux enjeux auxquels est également confronté le monde agricole, les élus de la Commission « Aménagement de l'Espace - Développement Économique » de la CCCE se sont prononcés en faveur de l'ouverture du dispositif des Aides Communautaires aux Entreprises (A.C.E) aux agriculteurs.

Cette aide, dont l'objectif est le soutien aux dépenses récurrentes d'investissement, répond à la volonté de proposer un soutien complémentaire aux aides exceptionnelles apportées par les autres acteurs institutionnels dans un contexte d'évènements climatiques préoccupants pour le monde agricole.

Il est donc proposé au Conseil communautaire la signature d'un avenant à la convention de financement avec le Conseil Régional Grand Est prolongeant ladite convention pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2021 et intégrant le nouveau régime d'aide au bénéfice des agriculteurs. Le présent avenant est annexé à la délibération.

Après avis favorables de la Commission « Aménagement de l'Espace - Développement Economique » en date du 12 février 2020 et du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'autorisation d'interventions économiques entre le Conseil Régional Grand Est et la CCCE, dont un projet est annexé ci-après, ainsi que toutes pièces afférentes,
- d'adopter le règlement spécifiant les modalités d'intervention et d'attribution de l'aide financière de l'opération « Aide Communautaire aux Exploitations Agricoles » (ACEA) à destination des exploitations agricoles du territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, selon annexe ci-jointe,
- de déléguer au Bureau communautaire l'attribution des aides économiques,

- de déléguer au Président la notification, le suivi et la liquidation,
- de déléguer au Bureau Communautaire la modification du règlement le cas échéant.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 42
 Abstention : 0
 Contre : 0

27. Objet : Convention cadre EPFL – Avenant n°4 à la Convention cadre – Modification de la liste des périmètres à enjeux

Vu la convention-cadre conclue entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'EPFL le 17 septembre 2009,

Vu l'avenant n° 1 à la convention-cadre approuvé par le Conseil communautaire le 25 février 2015 et actualisant la liste des périmètres à enjeux,

Vu l'avenant n° 2 à la convention-cadre approuvé par le Conseil communautaire le 1^{er} décembre 2015 et actualisant la liste des périmètres à enjeux,

Vu l'avenant n° 3 à la convention-cadre approuvé par le Conseil communautaire le 11 juillet 2017 et actualisant la liste des périmètres à enjeux,

Vu l'avenant n° 1 à la convention foncière approuvé par le Conseil communautaire le 2 mars 2016 et intégrant les coûts liés à la gestion et les frais liés à la gestion foncière,

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs a signé le 17 septembre 2009 une convention cadre avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) permettant d'impulser une politique foncière proactive, de maîtriser l'urbanisation et l'organisation de secteurs à enjeux, de garantir un aménagement cohérent et de contenir les prix du foncier.

Le recensement des potentiels fonciers sur le territoire s'est achevé en décembre 2013. La convention cadre a fait l'objet de 3 avenants afin d'actualiser la liste des périmètres à enjeux depuis cette date.

L'avenant n° 4 à la Convention cadre porte sur la modification des périmètres à enjeux. Cette modification intègre les nouveaux périmètres à enjeux BOU-3, VOL-2 et BRE-4 issus des conventions signées par les communes. La liste et le dessin des périmètres à enjeux ont été intégrés au SIG de l'EPFL et de la CCCE.

Après avis favorables de la Commission « Politique Aménagement de l'espace – Développement économique » en date des 27 mai 2019 et 12 février 2020 et du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de donner un avis favorable à la modification de l'annexe n° 2 à la Convention Cadre du 17 septembre 2009,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 4 à la Convention Cadre signée le 17 septembre 2009.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	42
Abstention :	0
Contre :	0

28. Objet : EPFL - Convention de maîtrise foncière opérationnelle - Basse-Rentgen - Cœur de village - Habitat - Foncier

Vu la convention-cadre conclue entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'EPFL le 17 septembre 2009 permettant d'impulser une politique foncière proactive, de maîtriser l'urbanisation et l'organisation de secteurs à enjeux, de garantir un aménagement cohérent et de contenir les prix du foncier,

Vu l'avenant n° 1 à la convention-cadre approuvé par le Conseil communautaire le 25 février 2015 et actualisant la liste des périmètres à enjeux,

Vu l'avenant n° 2 à la convention-cadre approuvé par le Conseil communautaire le 1^{er} décembre 2015 et actualisant la liste des périmètres à enjeux,

Vu l'avenant n° 3 à la convention-cadre approuvé par le Conseil communautaire le 11 juillet 2017 et actualisant la liste des périmètres à enjeux,

La Commune de Basse-Rentgen a sollicité l'EPFL afin de mettre en œuvre son projet opérationnel à travers la signature d'une convention de maîtrise foncière opérationnelle en application de la convention-cadre précitée.

Le projet de la Commune de Basse-Rentgen porte sur un périmètre référencé comme étant les parcelles cadastrées section 41 n° 85, 86, 87, 89, 90, 95, 96, 97, 98, 99, 124, 146 et 147 en vue de la réalisation d'un projet mixte mêlant équipements publics et logements de type petit collectif, ou quelques logements en bande à destination des seniors.

La Commune de Basse-Rentgen souhaite inscrire en périmètre à enjeux les parcelles cadastrées section 41 n° 85, 86, 87, 89, 90, 95, 96, 97, 98, 99, 124, 146 et 147. Cette demande étant intervenue après la signature de la convention-cadre, il est donc proposé de la classer en périmètre à enjeux provisoire n° BRE-4 intitulé « BASSE-RENTGEN - Cœur de village » avant son intégration définitive par un nouvel avenant.

Après avis favorable de la Commission « Aménagement de l'Espace - Développement Economique » en date du 12 février 2020 et du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Il est demandé au Conseil communautaire :

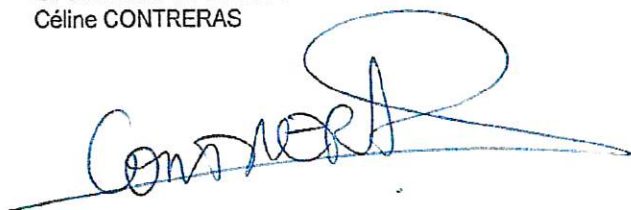
- de donner un avis favorable à l'intégration du périmètre BRE-4 au programme d'actions foncières prévu dans la convention-cadre de la CCCE avec l'EPFL et à cette fin d'autoriser le Président à signer la convention avec ce dernier,
- d'autoriser le Président à signer la convention de maîtrise foncière opérationnelle aux côtés de la Commune de Basse-Rentgen afin de la faire bénéficier des conditions de portage prévues par la convention-cadre.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

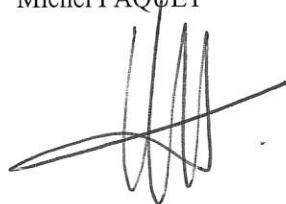
Vote : Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 0

Aucun conseiller ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 h 48.

La Secrétaire de séance :
Céline CONTRERAS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Contreras', with a large, stylized flourish extending to the right.

Le Président :
Michel PAQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paquet', with a large, stylized flourish extending to the right.